



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80356

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le nombre d'affaires pénales poursuivables reçues par an entre 2002 et 2008.

Texte de la réponse

Les affaires pénales poursuivables sont les affaires susceptibles d'être poursuivies qui se décomposent selon la réponse donnée entre affaires poursuivies, procédures alternatives et affaires classées sans suite.

Nombre d'affaires pénales poursuivables

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1 350 081	1 384 143	1 455 657	1 461 904	1 526 396	1 476 535	1 500 411

Source : ministère de la justice et des libertés - cadre du parquet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80356

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6265

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10629